

COMMUNE DE BEAUMONT-MONTEUX

SEANCE DU 22 février 2021 à 19h30 à la salle ERA

Affichage et convocations : 16 février 2021

Etaient présents : Bruno SENECLAUZE, Michel BANC, Emmanuelle ROCHE, Christian DELSARTE, Nathalie BANCHET, Marie-Chantal BLACHE, Philippe LADRET, Claudine WASSILIEFF, Luc TARDY, Olivier FERMOND, Sandrine BASSET, Emeline THIEVENT, Jean ABRIAL, Delphine PRUD'HOMME, Christophe GIRAUD.

Philippe LADRET a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la précédente séance de conseil municipal du 21 décembre 2020

Finances - Approbation des Comptes Administratifs 2020 et des Comptes de Gestion 2020 du Trésorier des budgets Commune et Commerces et Affectation des Résultats d'Exploitation 2020 COMMUNE

Les résultats de clôture sont les suivants :

Compte administratif 2020 Commune :	excédent de fonctionnement	+ 1 110 633,64 €
	déficit d'investissement	- 1 641,24 €

Le compte administratif 2020 du budget Commune est approuvé à l'unanimité.

Compte tenu des opérations d'investissement engagées, l'affectation des résultats de fonctionnement est votée, à l'unanimité, comme suit :

Budget Commune : solde disponible affecté comme suit :	1 110 633,64 €
- Section d'investissement (compte 1068) :	585 141,24 €
- Section de fonctionnement (report à nouveau créditeur compte 002)	525 492,40 €

Arrivée d'Emeline THIEVENT.

COMMERCES (local commercial situé au rez de chaussée de l'immeuble 7 route du Vercors, actuellement loué par un studio de photographie)

Les résultats de clôture sont les suivants :

Compte administratif 2020 Commerces :	déficit de fonctionnement	- 10 582,74 €
	excédent d'investissement	+ 59 170,12 €

Le compte administratif 2020 du budget Commerces est approuvé à l'unanimité.

Affectation des résultats

Commerces : déficit affecté comme suit report déficitaire compte 002:	- 10 582,74 €
---	---------------

Les comptes de gestion du receveur municipal sont approuvés à l'unanimité.

Bâtiments - Baisse du loyer de l'appartement communal de type T4 situé 7 route du Vercors

Monsieur le Maire rappelle que la construction de l'immeuble de la place de la mairie, 7 route du Vercors, a été financée par un Prêt Locatif Social, d'une durée de 15 ans (2005-2020). Ce financement avait pour conséquence d'encadrer les loyers. En raison des revalorisations successives, le loyer du logement type 4 atteint à ce jour le montant de 743,38 €, une somme qui s'avère être un obstacle pour louer cet appartement (longues périodes d'inoccupation) ainsi que pour fidéliser les locataires (nombreux changements). En outre, cette somme paraît élevée eu égard aux prestations offertes (absence de garage et de jardin).

Par conséquent, il est proposé de réduire le montant du loyer de 80 euros mensuels, soit 663,38 €, à compter du 1^{er} mars 2021.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal fixe à compter du 1^{er} mars 2021 le loyer mensuel de l'appartement T4 duplex, situé 7 route du Vercors à 663,38 €.

Il est rappelé toutefois que les charges seront récupérées auprès des locataires, selon les modalités qui

seront définies dans le bail.

L'assemblée délibérante charge Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Energie SDED - Adhésion au service de Conseil en Energie du SDED, Territoire d'Energie Drôme

Depuis plusieurs années le SDED, Territoire d'énergie Drôme, s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnements opérationnels, valorisation des Certificats d'Economies d'Energie).

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

L'aide attribuée est plafonnée à 16 000 € par an.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2021 au service de Conseil en Energie du SDED, lui permettant d'accéder à une connaissance précise des consommations du patrimoine communal, à des conseils sur les améliorations énergétiques à réaliser et à pouvoir solliciter chaque année civile une aide financière pour ses travaux éligibles.

L'adhésion s'élève à 0,20 €/habitant et par an pour une commune rurale (au sens de la TCCFE) et à 0,50 €/habitant et par an pour une commune urbaine.

Si la commune ne peut bénéficier du dispositif d'aide financière (travaux déjà engagés, plafond des 80% d'aides publiques...), elle peut confier à Territoire d'Energie Drôme la valorisation de ses travaux sous la forme de CEE (« Certificats d'Economies d'Energie»). Après leur validation par l'Etat, la recette de leur vente sera reversée à la commune bénéficiaire des travaux selon les termes de la convention annexée.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le règlement d'intervention du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire, joint en annexe,
- d'adhérer au service de Conseil en Energie du SDED jusqu'au 31 décembre 2021, à raison de 0,20 €/habitant pour une population totale de 1 354 habitants (chiffres INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2021), soit un montant de 270,80 €.
- d'autoriser le Maire à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la rénovation des bâtiments suivants :
 - Immeuble situé 7 allée du Peyroux
 - Immeuble situé 7 route du Vercors
 - Appartement situé 14 rue des écoles (logement de l'école)
 - Immeuble situé 20 rue des écoles (ancienne mairie)
 - Maison située 1 allée des tilleuls (ancienne cure)
- de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés (si le projet est subventionné par Territoire d'énergies - SDED)
- d'approuver le principe de la convention de valorisation des certificats d'énergie jointe en annexe (si le projet n'est pas subventionné par Territoire d'énergies - SDED),
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention, et à fournir à Territoire d'énergies - SDED tous les documents nécessaires à son exécution.

Séance clôturée à 20h30